

REGLEMENT INTERIEUR
1^{ers} Pas vers l'Eveil et Eveil de l' Enfant 2/5 ans

- * Les enfants doivent tous être accompagnés d'un adulte.
- La tenue conseillée pour les cours est composée d'un vêtement de sport (dans lequel l'enfant sera à l'aise pour bouger) et de chaussures adéquates: baskets propres ou chaussons de gymnastique (en chaussettes les enfants risquent de glisser.)
- Nous demandons aux accompagnateurs de porter des chaussures plates (pas de talons) de type tennis, baskets ou éventuellement chaussures de ville propres afin de ne pas abîmer les tapis.

Les mousses utilisées pour les cours des bébés ne supportent qu'un poids maximum autorisé: celui d'un enfant de **moins de 3 ans**.

Merci donc aux adultes et frères et sœurs de ne pas s'asseoir dessus.

- Seuls les enfants inscrits au cours d'Eveil de l'Enfant et donc licenciés et assurés peuvent participer aux différents ateliers. Les frères et sœurs peuvent assister aux cours mais en aucun cas n'auront le droit de monter sur le matériel. Ces enfants restent sous la responsabilité de leurs parents à qui nous demandons de faire respecter ces règles.

Lu et approuvé le /...../20.....

Signature: